

La première est une loi morale qui ordonne à l'homme de "*faciliter à son semblable la possession de tout ce qui peut être l'objet de ses propres besoins*". (1)

La seconde est une loi naturelle instinctive en vertu de laquelle "*l'homme venant de la nature aspire à retourner à la nature*."

Est-il besoin de décrire et d'énumérer ici les funestes conséquences que la dérogation à ces lois eut pour l'humanité lorsque nous les subissons nous-mêmes aujourd'hui dans ce qu'elles ont de plus désastreux!

Qu'advient-il, en effet, de la vie économique lorsque l'homme, mû par l'impulsive pression de son intérêt personnel, s'affranchit, au détriment de l'intérêt collectif, de la loi qui réfrène les instincts aveugles, pour s'élancer à la poursuite des moyens qu'il croit susceptibles de l'arracher à l'étreinte douloureuse de la lutte pour l'existence?

Qu'advient-il encore de l'organisme social lorsque l'ouvrier des villes industrielles doit y vivre dans des conditions défavorables au développement des forces physiques, morales et intellectuelles qui lui sont nécessaires pour accomplir un travail productif? (2)

Qu'advient-il enfin d'une nation lorsque le réservoir de ses forces vives ne suffit pas à alimenter les villes qui ne les absorbent que pour les consumer à la façon d'une lampe qui brûle à la fois sa mèche et son essence?

Les perturbations sociales actuelles ne nous l'apprennent que trop! Puissent du moins les salutaires leçons qui en découlent être profitables à l'homme en le ramenant au sens des réalités dont il s'était écarté, i. e., en l'excitant à conformer ses actes aux lois qui doivent les régir.

Voyons maintenant de quelle façon l'homme des aggloméra-

---

(1) N'est-ce pas là le précepte : "Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même".

(2) "L'énergie, l'habileté et la durée sont les conditions générales de productivité du travail". (Paul Beauregard. "Éléments d'économie politique", page 66).